

N° 2019/033  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ  
Département : ARDÈCHE - Arrondissement : PRIVAS – Commune : COUX

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 17

Séance du lundi 30 septembre 2019

Par suite d'une convocation en date du 23 septembre 2019, les membres composant le conseil municipal de la commune de COUX se sont réunis à la mairie de COUX le lundi 30 septembre 2019 à 19h30 sous la présidence de M. JEANNE Jean-Pierre, Maire de COUX.

**Étaient présents :**

M. CROS Samuel	Mme ROSE-LEVEQUE Christelle
M. VOLLE Stéphane	Mme CROUZET Béatrice
M. LECOMTE Marc	Mme GIGON Christine
M. MARTINS DE FREITAS Éric	Mme COSTE Marie-Claire
M. MONTEIL Bernard	Mme PRUDHON Claude
M. THÉRY Jacques	

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents ayant donné procuration**

Mme LÉVÊQUE Marie-José a donné procuration à Mme GIGON Christine.

M. FLECHON Vincent a donné procuration à M. THÉRY Jacques

**Absents :**

Mme SERRE Océane

M. ALLIER Jérôme

M. PARRA Baltazar

*Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Madame Christine GIGON est élue pour remplir cette fonction.*

**DELIBERATION N° 03-30/09/2019**  
**VENTE TABLE ERGONOMIQUE ECOLE**

Monsieur JEANNE Jean-Pierre, Maire, explique aux élus que la commune a fait l'acquisition en 2016 d'une table ergonomique et d'une chaise afin d'accueillir dans de bonnes conditions un enfant à l'école du village. Cet enfant est parti au collège pour cette rentrée scolaire 2019/2020.

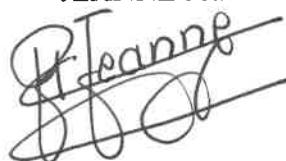
La mairie de Veyras est intéressée par l'achat de cette table ergonomique.

Compte tenu de ces éléments et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide la vente de la table ergonomique et de la chaise recensées à l'inventaire sous le numéro 421, acquises en 2016 pour un montant 472,60€TTC.
- Fixe le prix de vente à 250€.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,  
JEANNE Jean-Pierre.



Envoyé en préfecture le 09/10/2019

Reçu en préfecture le 09/10/2019

Affiché le



ID : 007-210700720-20190930-2019\_033-DE

